



Question sur un licenciement économique

Par **claire21**, le **10/01/2008** à **15:55**

Bonjour,

j'ai eu un licenciement économique abusive

je suis au prud'homme avec mon ancien patron qui a été condamné par les prud'homme à me verser ce que j'ai demandé peut-il faire appel une deuxième fois?

Peut-il également changer mon licenciement économique en un licenciement pour fautes graves ou autres.

Les prud'hommes trouvent beaucoup à redire sur mon licenciement soit disant économique mais je pense que mon ancien patron veut pas payer ce qu'on lui demande de me verser peut-il encore refuser de payer ?

Est-ce qu'il faut que je signale à mon avocat ou lors de ma prochaine convocation au prud'homme qu'il salit ma réputation dans la petite ville dans laquelle je demeure en tenant des discours infects à mon égard.

Merci d'avance pour vos réponses